AS/HO

## **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2009. 302 /PRES/PM/MAECR/MCTC/ MESSRS/MEF portant adhésion au protocole annexe à l'Accord de Florence pour l'importation des objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel dit protocole de Naïrobi.

Visa CF N 0285 06-05-09

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement ;

VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU la loi n° 031-2008/AN du 20 mai 2008 portant autorisation d'adhésion au protocole annexe à l'Accord de florence pour l'importation des objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel dit Protocole de Naïrobi;

VU l'avis juridique n° 2008-005/CC du 22 avril 2008 sur la conformité à la Constitution du protocole à l'Accord pour l'importation des objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel adopté par la Conférence générale de l'UNESCO à Nairobi en 1976;

## **DECRETE**

ARTICLE 1: Le Gouvernement du Burkina Faso adhère au protocole annexe à l'Accord de Florence pour l'importation des objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel dit protocole de Naïrobi.

## ARTICLE 2:

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangère et de la coopération régionale, le Ministre de la culture, du tourisme et de la communication, le Ministre des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 8 mai 2009

Plaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de la culture, du tourisme et de la communication

Le Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Filippe SAVADOGO

Joseph PAI

Le Ministre des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique Le Ministre de l'économie et des finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA